
**Annonces de Luc Chatel sur l'annualisation et la globalisation :
comment faire la peau du statut des enseignants !**

Après les suppressions massives de postes, l'accumulation des réformes régressives, le saccage de la formation des enseignants conséquence de la mastérisation (stagiaires affectés en temps plein face aux élèves), alors que se mettent en place de redoutables outils de flicage et de contrôle (cahier de texte numérique, mise en place de la réforme de l'évaluation), ce gouvernement poursuit ses attaques en annonçant la mise en place de la « globalisation » et de « l'annualisation », dès la rentrée 2012..

Ces menaces ont été proférées à l'occasion de la remise mardi 7 février du rapport du « Comité stratégique sur l'enseignement des langues », think tank ministériel installé en avril 2011, et clairement chargé dès l'origine de préconiser de telles mesures. Cette commission aux ordres, qui ne comprend d'ailleurs aucun enseignant du second degré, n'a aucune légitimité. Peu lui importent les intérêts des élève, elle n'est là que pour donner une caution pédagogique à la casse du statut des enseignants ! Sinon, pourquoi ne pas avoir consulté les collègues sur le terrain ? C'est bien à ces collègues qu'il revient de faire un diagnostic et des propositions pour le renforcement de l'apprentissage des langues.

De quoi s'agit-il ?

A propos du seul collègue (pour le moment, mais la commission doit apporter des conclusions sur l'ensemble de l'éducation, de la maternelle à l'université...) la globalisation permettrait « de répartir le temps attribué aux langues selon les langues et les années" de la 6ème à la 3ème. "Il y a des moments où il faut concentrer les apprentissages" a précisé le ministre, et d'autres où c'est moins utile. Parmi les moments utiles, on note les vacances scolaires, puisqu'elle y préconise l'organisation de stages.

Dans cette perspective, l'annualisation doit permettre de trouver des enseignants pour encadrer ces stages.

De graves menaces pour les personnels et les élèves

Selon les décrets de 1950 qui régissent nos obligations de service, notre emploi du temps est défini en maximum hebdomadaire. Avec l'annualisation, il sera défini en nombre d'heures annuelles réparties sur le nombre de semaines travaillées. Mécaniquement, il y aura un alourdissement de notre charge de travail.

Ce sera donc un levier supplémentaire pour continuer à supprimer des postes. Cela sera particulièrement sensible dans les lycées professionnels où les élèves sont en stage une partie de l'année.

Nous serions aussi amenés à travailler dans un cadre évolutif sur l'année scolaire, pendant tout ou partie des vacances scolaires, et avec quelle compensation salariale ?

Mais surtout, ce projet signifie la fin de nos statuts, et ce pour tous les enseignants, ouvrant la voie à une annualisation généralisée. Le ministre, en évoquant les perspectives « d'un nouveau statut », a été très clair ! Et l'on sait que cela fait partie du projet du candidat Sarkozy pour l'éducation, et de la campagne idéologique démagogique de dénigrement des « privilèges » des fonctionnaires.

Par ailleurs, pour les élèves, comment admettre que la solution offerte par le ministère soit un bricolage d'emploi du temps dans aucune justification pédagogique réelle, et des stages pendant les vacances, alors même que ce même ministère supprime des postes d'enseignants, et en particulier, depuis des années, des heures de langues vivantes !

**Pour SUD éducation ce projet doit être abandonné. Nous appelons l'ensemble de nos collègues à
construire dans l'unité les mobilisations pour faire reculer le gouvernement.**

Nom du document : Papier en-tête fédéral.doc
Dossier : J:\DOCUMENTS\Arbre de la fédé
Modèle : C:\Documents and Settings\Compaq_Propriétaire\Application
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot
Titre : Annonces de Luc Chatel sur l'annualisation et la globalisation :
Sujet :
Auteur : Philippe Bouvard
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 09/02/2006 19:05
N° de révision : 26
Dernier enregistr. le : 23/12/2011 13:53
Dernier enregistrement par : Nous
Temps total d'édition :66 Minutes
Dernière impression sur : 10/02/2012 14:31
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 1
Nombre de mots : 526 (approx.)
Nombre de caractères : 2 999 (approx.)